

ABONNEMENT.

saumur. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 OCTOBRE 1884.

L'Écho Saumurois ne paraîtra pas demain samedi, jour de la Toussaint.

BULLETIN

La commission du Tonkin veut entendre M. Harmand, gouverneur rappelé du Tonkin.

M. Jules Ferry ne veut pas que la commission entende M. Harmand.

Il a déclaré qu'il refusait absolument de laisser ce fonctionnaire comparaître devant la commission.

« Laisser entendre M. Harmand est inutile, a dit le président du conseil, s'il partage les opinions du gouvernement sur les affaires du Tonkin; le laisser entendre serait inconvenant s'il doit exprimer des vues contraires à celles de ses supérieurs. »

Cette prohibition de M. Ferry n'est-elle pas une des choses les plus étranges qu'on ait vues depuis que la France est tombée en opportuniste ?

Gambetta lui-même n'eût pas osé opposer un pareil veto à la légitime curiosité d'une commission parlementaire.

Une commission est faite pour contrôler au nom de la souveraineté nationale.

Si donc le gouvernement fait obstacle au contrôle, c'est qu'il a peur de la lumière.

M. Ferry prend des allures de dictateur qui commencent à soulever les protestations même de ses amis.

La commission, qui est un produit tout fraîchement éclos de la majorité qui a tant de fois et tout récemment prodigué sa confiance au cabinet, s'est révoltée contre l'attitude de monsieur le premier ministre.

Elle a d'abord maintenu son vœu d'entendre M. Harmand.

Les dissentiments sont allés plus loin encore.

La commission avait décidé que les procès-verbaux contiendraient à la fois les dépositions ministérielles et les observations de ses membres.

M. Ferry, se rappelant l'incident désagréable des précédents procès-verbaux, exige que les dépositions ministérielles soient confiées à la seule mémoire des commissaires, et qu'on ne les écrive pas.

En sorte que la commission, qui trouve cette prétention exorbitante, est sur le point de porter la question à la tribune.

Et, si la Chambre donnait raison au président du Conseil, on peut s'attendre à ce que les commissaires du Tonkin, élus il y a huit jours, donnent leur démission en séance publique.

Cela devient tout-à-fait joli !

LA CURÉE

C'est, naturellement, de la curée républicaine, de la curée des places que nous voulons parler encore une fois, qui ne sera pas la dernière.

La Patrie a fait à ce sujet quelques remarques fort justes jointes à quelques intéressantes révélations. Après avoir constaté, comme nous l'avons déjà fait nous-mêmes, que le chiffre des appointements des fonctionnaires s'élève, pour 1885, à cent millions de plus qu'en 1876, notre confrère ajoute :

« Le travail a donc augmenté dans des proportions énormes ? Les employés et fonctionnaires de toutes les administrations sont donc maintenant dévorés par une activité inouïe, plus inouïe qu'en 1876 ? Rien que dans les bureaux des ministères mêmes, c'est-à-dire à l'administration centrale des ministères, où l'on dépensait 22 millions en 1876, on en dépense aujourd'hui 34 ! »

« Et, sincèrement, y travaille-t-on plus ? Voyons : nous en connaissons tous, des employés de ministères ; nous savons bien à quelle heure ils vont à leurs bureaux et ce

qu'ils y font la plupart du temps ; nous savons bien ce qu'ils nous racontent.

« M. Tirard lui-même, dont le ministère est un de ceux où l'on donne, en général, il faut l'avouer, le plus de besogne, M. Tirard ne peut pas ignorer que, dans plusieurs de ses bureaux, peut-être quatre jours sur six par semaine, les employés, s'ils l'osaient, feraient d'interminables parties d'écarté avec les chefs et sous-chefs.

« Voyons, c'est notoire, cela.

« Mais ce qui coûte très-cher, ce ne sont pas les petits employés, en somme ; eux croupissent, sans leur d'espoir d'avancement, car les places élevées sont données à des gens très-souvent étrangers à la carrière.

« Depuis 1876 on a créé dans les ministères, fréquemment pour des intrus de la politique, des chefs de cabinet, etc., des ministres dégomés, on a créé :

« 40 directions nouvelles, — 49 postes de sous-directeurs, — 51 places de chef de bureau, — 74 de sous-chef.

« Aux Beaux-Arts, il y a 70 employés, commandés par 30 chefs. Les chefs s'arrachent quelque fraction d'employé, de loin en loin, pour accroître l'importance de leurs bureaux ou directions respectives.

« Et aux Cultes ? Là 31 employés, dirigés par 20 chefs. C'est un vaudeville — comme aux Contributions directes, où les 49 employés ont à leur tête 44 fonctionnaires d'ordre supérieur.

« A l'Enregistrement, 36 chefs pour 42 employés.

« Aux Manufactures, 45 chefs pour 22 employés — le comble.

« Dans tout cela, il y a évidemment des bureaux où l'on ne trouve qu'un chef à 8 ou 10,000 fr. et un employé à 3,500 ou 4,000 francs — à moins qu'on n'y trouve qu'un chef tout seul, avec le garçon de bureau. »

Tout cela est tellement grotesque, qu'on finirait par le trouver drôle, si ce n'était aussi écœurant.

Ce n'est pas quand le budget est en déficit, quand on soutient une guerre contre la plus grande puissance de l'Extrême-Orient,

quand l'agriculture, le commerce et l'industrie sont aux abois, qu'un gouvernement peut se permettre un luxe administratif qui serait considéré comme excessif dans la République de Gérolstein elle-même.

Chronique générale.

Les ministres ont tenu hier matin un conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Ferry.

La délibération a principalement porté sur les affaires du Tonkin. L'amiral Peyron, ministre de la marine, a communiqué à ses collègues une dépêche du général Brière de l'Isle, dépêche que nous reproduisons plus loin.

M. Jules Ferry, président du conseil, a ensuite rendu compte de ses entrevues avec le bureau de la commission des crédits pour le service du Tonkin.

On sait que le gouvernement s'est rallié à la proposition de M. Maze, tendant à faire une distinction entre les pièces qui ne seront communiquées à la commission que sous le sceau du secret et celles qui pourront être publiées sans inconvénient.

Le ministre déposera en outre sur le bureau de la commission la totalité des pièces relatives à nos affaires d'Extrême-Orient.

Le conseil a longuement examiné la question de l'exposition de 1889.

Il a été décidé que le gouvernement nommerait une commission provisoire chargée de préparer l'organisation de l'Exposition de 1889.

Cette commission sera présidée par M. Antonin Proust.

La nomination de M. Proust aux fonctions de commissaire général ne paraîtra que dans quelques jours au Journal officiel.

En raison des fêtes de la Toussaint, il n'y aura pas de conseil demain samedi.

La prochaine réunion des ministres est fixée au mardi 4 novembre.

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

En effet, au bout de quelque temps, celui-ci ouvrit les yeux. Il aperçut le prêtre à son chevet, et parut étonné, mais aucune colère ne se trahit sur son visage. Il voulut parler, et ne put pas. Il secoua la tête, et de la main fit un geste qui signifiait : « à quoi bon ? » L'abbé se pencha au-dessus de cet homme, autrefois si terrible, accablé à présent par la mort :

— Ne désespérez pas, mon frère, dit-il, Dieu pardonne tout.

Le brocanteur recouvra peu à peu la parole et toute sa raison. Il se confessa, puis il parla longuement au prêtre, qui, à sa demande, prit des notes sous sa dictée.

Sœur Doctrovée et Stéphanette rentrèrent alors dans la chambre.

— Monsieur l'abbé, dit Hudoux, vous me promettez de lui remettre cela quand je serai mort, n'est-ce pas ?

— Je vous le promets, répondit le prêtre.

Il se retira. Le malade s'endormit. Hudoux vécut encore deux jours.

Il fut enterré en terre bénite. Deux personnes seulement suivirent son cercueil : le prêtre et sœur Doctrovée.

Le lendemain, l'abbé Marteau remit à Stéphanette un rouleau de papier soigneusement cacheté. Ce rouleau contenait diverses pièces manuscrites, dont la plus importante est rapportée ici.

XV

« Aujourd'hui, 7 avril 1818, j'ai été appelé au lit de mort du nommé Hudoux, ancien secrétaire de la Commission Militaire sous la Terreur. Ce malheureux, après s'être confessé, m'a supplié, pour la paix de sa conscience, de rédiger par écrit, dans les plus petits détails, le récit qu'il m'a fait d'un des crimes de sa vie dont l'histoire importe grandement à une personne actuellement vivante, puisqu'elle doit tirer cette personne de l'erreur où elle est sur sa véritable condition.

« Pour descendre à la volonté de Hudoux, j'ai donc écrit ce qui suit ; j'affirme la parfaite conformité de ce récit avec celui du brocanteur. Mes souvenirs personnels me représentent fidèlement plusieurs des faits qui sont rapportés ici et dont j'ai été le témoin, dans la journée du 18 pluviôse de l'an II. Les pièces y annexées, que je

me suis procurées sur les indications de Hudoux, non moins que la gravité qu'emprunte ce récit à l'heure où il a été fait, en garantissent encore la sincérité. »

La pièce était signée :

« SÉBASTIEN MARTEAU, Ancien chanoine de l'église cathédrale. »

A la suite on lisait :

« Le 18 pluviôse an II, on guillotina des suspects à Angers. Le fait était des plus communs en ce temps-là : la populace avait besoin de voir du sang tous les jours, pour s'assurer qu'elle régnait encore. Trente-deux prisonniers, détenus depuis plusieurs mois dans les bâtiments de l'ancien grand-séminaire, au pied de la tour Saint-Aubin, furent conduits devant la Commission Militaire. Avant dix heures du matin, ils étaient tous interrogés, condamnés et réintégrés dans la prison.

« A cette époque, la plupart des prêtres d'Angers, mes collègues, étaient morts, déportés ou en fuite. Un très-petit nombre se tenaient cachés, comme moi, dans la ville. Confiné dans une chambre, au quatrième étage, dont la fenêtre donnait sur la chaussée Saint-Pierre, je sortais peu en plein jour, de peur d'être découvert. Cependant, lorsque j'apprenais que des prisonniers devaient être exécutés, il m'arriva plusieurs

fois de me mêler à la foule, sous un costume d'emprunt, afin de pouvoir absoudre les malheureuses victimes, pendant le trajet de la prison au lieu du supplice.

« Le 18 pluviôse au matin, je me souviens qu'un domestique de la maison où je logeais m'avertit qu'il y aurait de nombreuses exécutions dans la journée. Je sortis vers midi, déguisé, et je me rendis au grand-séminaire, où les condamnés étaient détenus. Quand j'arrivai, il y avait déjà dans la rue des hommes et des femmes qui attendaient. Les portes de la prison étaient ouvertes, et nous apercevions à quelques pas, dans la cour intérieure, les prisonniers réunis par groupes. Quelques-uns nous regardaient d'un air haultain, comme pour nous braver ; la plupart pleuraient. Ils se disaient adieu les uns aux autres.

« Dans un angle, un peu à l'écart, se tenait une femme. C'était M^{me} la comtesse de la Tremblaye, dont le mari se battait en Vendée, où il devait succomber glorieusement, un an plus tard. J'ignorais alors qui elle était, mais en la voyant je fus saisi d'une pitié profonde, car, seule de toutes les infortunées qui allaient mourir, elle portait un petit enfant dans ses bras.

« L'interrogatoire de la pauvre châtelaine n'avait pas été long. Noble, riche et femme de chouan, elle était condamnée d'avance. A la suite de son

Une cinquantaine de députés ont déposé hier à la Chambre un amendement au budget ainsi conçu :

« L'impôt sur le papier est supprimé. »
Sont abrogés, en conséquence, l'article 7 de la loi du 1^{er} septembre 1871 et les articles 48, 24 et 25 de la loi du 21 juin 1872.
« Cet impôt est remplacé par une majoration des prix de vente des tabacs de luxe. »

La séance a été ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

M. Paul Bert est venu déposer un contre-projet à la proposition de M. Marcou, sur les certificats d'études universitaires.

D'après ce contre-projet, les baccalauréats sont remplacés par des certificats décernés aux élèves des lycées et collèges.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Laguerre sur la révocation de M. Demangeat.

M. Laguerre est absent.

L'interpellation est renvoyée.

L'INCIDENT DE LA COMMISSION DU TONKIN.

La commission des crédits du Tonkin a consacré sa séance d'hier à discuter la question soulevée par les membres de la minorité au sujet du secret à observer sur les communications du président du conseil. M. Maze a demandé que le gouvernement effectuât le dépôt intégral du dossier qu'il comptait communiquer, tout en indiquant celles des pièces sur lesquelles il voulait qu'on gardât le secret absolu.

Après une vive discussion, la commission a adopté, par 7 voix et 4 abstentions, une proposition de M. Franck-Chauveau tendant à consulter M. Jules Ferry sur la proposition de M. Maze. Les 4 abstentions proviennent de la minorité de la commission.

Puis M. Georges Périn a exposé, au nom de la minorité, les questions que celle-ci voudrait voir résolues de façon à régler sa ligne de conduite. C'est ainsi que la minorité désire connaître quelles sont les modifications apportées par le président du conseil au procès-verbal de la première séance contenant ses déclarations; elle demande également si l'on devra garder le secret sur les dépositions de fonctionnaires que la commission se propose d'entendre.

Pendant une suspension de séance, le président, M. Arthur Leroy, s'est rendu chez le président du conseil pour lui exposer la question et lui demander son avis.

M. Jules Ferry a répondu qu'il acceptait la motion de M. Maze. En ce qui concerne le procès-verbal de la première séance de la commission, le président du conseil l'a remis au président; quelques suppressions ont été faites dans les parties confidentielles des déclarations du ministre; enfin M. Jules Ferry a demandé que le secret fût gardé sur les dépositions des fonctionnaires.

La séance de la commission a repris à cinq heures et demie. M. Arthur Leroy a fait part à ses collègues du résultat de son entrevue avec le président du conseil, et l'incident a été clos.

L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS DU TRÉSOR.

On a distribué aux députés un document très-intéressant: c'est l'état des engagements de Trésor, contractés soit pour le remboursement des avances faites à l'Etat, soit pour l'exécution des divers services publics.

Le montant total des sommes restant à payer, tant en capital qu'en intérêts, s'élève au chiffre exact de seize milliards, soit en chiffres exacts 16,152,736,554 francs 53 centimes, dont 6,588,528,077 francs 83 centimes en capital, et 9,564,208,476 francs 70 centimes en intérêts.

Les annuités s'étendent de 1884 jusqu'à 1960. Les plus fortes sont celles de 1884 et des années suivantes. L'annuité de 1884 est de 383 millions; à partir de 1900, elle descend à 232 millions; la dernière annuité, celle de 1960, est de 2 millions et demi.

Ces annuités comprennent le service du 3/0 amortissable, de l'emprunt Morgan, des garanties d'intérêt des chemins de fer, etc. Seize milliards! seize milliards! seize milliards!

Sans compter les annuités perpétuelles servant à payer les arrérages des emprunts en 3/0 et en 4 1/2 0/0 perpétuels.

Cela coûte cher, la politique électorale!

LES DOCUMENTS SECRETS.

On annonce que trois membres de l'ancienne commission du Tonkin, MM. Turquet, Rivière et Bernard-Lavergne, ont rédigé une note collective, revêtue de leurs signatures, qui reproduit le texte exact des déclarations faites devant eux, en séance, à la fin de l'an dernier, par MM. Jules Ferry et Compénon.

UN RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU TONKIN.

Nous sommes en mesure d'annoncer que M. de Champeaux, administrateur des affaires indigènes de Cochinchine, ancien résident de France à Hué, vient de partir pour le Tonkin avec le titre de résident supérieur. M. de Champeaux s'établira vraisemblablement à Quang-Yen; il aurait pour mission d'organiser l'administration du Delta tonkinois, la partie nord du pays devant être soumise durant quelque temps encore à l'autorité militaire. Il y aurait ainsi deux administrations distinctes: dans le Delta, des bureaux civils; sur les confins de la Chine, des bureaux militaires.

Nous aimons à croire qu'un tel projet ne sera pas sérieusement mis à l'exécution et qu'on comprendra à temps au ministère des affaires étrangères à quelles complications il donnerait lieu si jamais il était mis en pratique.

LA POUDRE ALLEMANDE.

La Lanterne continue ses révélations sur les achats de poudre en Allemagne par le ministère de la guerre.

Le premier marché, approuvé le 8 no-

vembre 1883, fut conclu avec les poudres de Rothweil-Hambourg. Le 26 décembre suivant, arrivaient à la frontière 12,000 kilogrammes renfermés dans 234 caisses, au prix de 50,287 fr.

Le ministre de la justice a adressé une circulaire à tous les procureurs généraux pour les inviter à lui faire connaître dans le plus bref délai les tribunaux de leur ressort qui ont décidé à l'avance qu'ils n'assisteraient pas à la messe du Saint-Esprit lors de la rentrée des cours et des tribunaux.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

M. le ministre de la marine a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Hanoi, 29 octobre, 6 h. 1/2 soir.

» La garnison de Tuyen-Quan a repoussé, du 44 au 49, plusieurs attaques de l'ennemi.

» La garnison n'a éprouvé aucune perte; l'ennemi, découragé, s'est éloigné.

» Dans le haut du fleuve Rouge, le gouverneur du Yunnan (Chine), et Liu-Vinh-Phoc, chefs des Pavillons-Noirs, ont seulement 4,000 hommes environ.

» Il n'y a aucune force apparente devant Kep-Tchu, et nos colonnes parcourent le pays près de Xen-Thé.

» Je prends les mesures nécessaires pour la répression de la piraterie.

» Le général de Négrier va bien ainsi que tous les autres blessés.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 octobre.

Les rentes sont toujours très-discutées, au contraire les valeurs sont plus fermes: le 3/0 est à 78.25, l'amortissable à 79.65, le 4 1/2 à 109.12 1/2. La Banque de France monte à 5,100. Dans le bilan hebdomadaire qu'elle publie aujourd'hui, les bénéfices de la semaine s'élèvent à 511,000 fr.

L'action du Crédit Foncier est ferme à 1,290 fr. Les garanties particulières dont sont entourées les obligations Foncières et Communales font que les demandes augmentent de plus en plus sur ces titres. Il n'est pas dans leur nature de gagner d'un seul coup l'écart qui les sépare du pair, elles l'atteindront progressivement. Le cours actuel, 450 environ, est donc encore avantageux pour les acheteurs qui sans compter les chances de lots variant entre 1,000 et 100,000 fr. sont certains d'une plus-value de 50 fr.

La Banque de Paris fait 722.50, la Banque d'Escompte 513.75, le Crédit Industriel et Commercial 680, la Société Générale 457.50.

Le Suez est ferme à 1,900 fr. La recette d'hier est bonne, elle a été de 170,000 fr.

Bonne tenue sur les valeurs internationales: la Banque ottomane à 570, l'Égypte à 323.75, le Turc à 8.25, l'Italien à 96.60.

1/15 de hausse sur les Consolidés anglais à 100 11/16.

Les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie vont bientôt recueillir le profit des conventions avec l'Etat pour le réseau de l'Adriatique. La commission parlementaire arrive à la fin de son examen des conventions et le succès final ne fait aucun doute. La hausse des Chemins Méridionaux va donc se poursuivre dans les meilleures conditions et la cours de 700 qui est justifié par le seul revenu de

l'exercice, soit 35 fr., est une étape prochaine de leur marche en avant.

Il faut signaler de bons achats sur les Chemins de fer français: le Nord cote 1,626.25, le Lyon 1,235, l'Orléans 1,307.50, le Midi 1,155, l'Est 782.50, l'Ouest 820.

Chronique militaire.

Les anciens engagés conditionnels nommés sous-officiers à l'expiration de leur année de volontariat ou ayant obtenu le note très-bien, appartenant aux différentes catégories ci-après désignées, sont autorisés à se présenter, à partir du 15 janvier prochain, devant les commissions d'examen pour subir les épreuves d'aptitude au grade de sous-lieutenant de réserve:

Dans l'arme de l'infanterie, les anciens engagés conditionnels d'un an, de l'infanterie ou du génie ayant fait partie du 8^e appel 1879-1880;

Dans l'arme de l'artillerie, les anciens engagés conditionnels de la cavalerie et de l'artillerie classés dans la disponibilité depuis une année;

Dans le train les anciens engagés conditionnels de la cavalerie classés dans la disponibilité depuis une année.

Des punitions seront désormais infligées aux réservistes et territoriaux qui, sollicitant un sursis ou une dispense quelconque, joindront à la demande, soit un ordre d'appel, soit leur livret individuel, dont ils ne doivent pas se dessaisir. Il arrive, en effet, que les intéressés, si l'autorité militaire n'a pu leur faire remettre le livret à la date fixée pour le départ, croient devoir attendre pour se mettre en route.

Ils s'exposent non-seulement à une peine disciplinaire, mais perdent encore le bénéfice de la réduction du prix de transport par la voie ferrée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

QUÊTE POUR L'UNIVERSITÉ.

Nous rappelons qu'aux termes des mandements de M^r l'Evêque, la deuxième quête annuelle pour l'Université catholique d'Angers devra se faire le jour de la Toussaint, à la grand'messe et aux vêpres, et à toutes les messes basses.

COMMENT ON PROTÈGE L'AGRICULTURE

Veut-on une preuve du sans- façon avec lequel le gouvernement traite les intérêts agricoles?

L'administration de la Guerre vient, comme les années précédentes, de mettre en adjudication les fournitures de fourrages à la ration pour la cavalerie par département; ces fournitures ont été données sans aucunes conditions à celui qui demandait le prix le

» nom, le secrétaire de la Commission Militaire, » Hudoux, avait écrit sur le registre, en guise de jugement: « a un mari parmi les brigands, » suspecte à ce titre; est de plus propriétaire de » 20,000 livres de rentes; égoïste par conséquent. G. »

» La pauvre brigande était enceinte quand on » l'avait jetée en prison; elle venait d'accoucher » quand on la condamna; et maintenant, elle » regardait avec angoisse son enfant qu'elle serrait » contre sa poitrine. La petite créature, pénétrée » par le brouillard, glacée par le vent, cria. La » mère tressaillit. Je l'entendis qui disait:

» — Pauvre ange de Dieu, tu as froid!

» Elle s'aperçut que les vêtements de sa fille » étaient mal attachés; alors elle s'agenouilla, et, » avec un soin infini, l' enveloppa de nouveau dans » ces lambeaux de mouchoir et de robes dont son » amour ingénieux et patient avait fait de petits » langes.

» Mais l'enfant ne se consolait pas, et pleurait » toujours. Parmi tant d'autres plaintes qui s'é- » chappaient de ce lieu de misère, la mère n'en- » tendait que celle-là. Le souvenir de son opu- » lence d'autrefois passa peut-être comme un » éclair dans son âme, et elle pensa qu'il était bon » d'être riche pour voir chaudement les petits » enfants, car elle dit amèrement:

» — Je t'ai tout donné, ma pauvre petite, je

» n'ai plus ni chemise, ni bas; je n'ai plus rien » pour te couvrir.

» Et, cachant sa tête dans ses mains, elle fondit » en larmes.

» Près d'elle, il y avait une jeune femme du » peuple qui portait sur les épaules un châle de » laine brun. Cette femme avait un visage com- » mun, embelli par une résignation divine; d'une » main elle égrenait un chapelet, de l'autre elle » entourait la taille d'une toute jeune fille, qui se » pressait contre elle en disant: « cache-moi, » Manette, cache-moi, ils veulent me prendre. »

» M^{me} de la Tremblaye s'approcha d'elle et lui » dit:

» — Donnez-moi votre châle pour ma fille, elle » a si grand froid, et je n'ai rien pour la réchauf- » fer.

» Manette, aussitôt, détacha le châle de ses » épaules:

» — Prenez, dit-elle, je n'en ai que faire; je » pars aussi moi, madame.

» La mère ne répondit pas: un éclair de joie » l'illumina; elle saisit rapidement l'étoffe ample » et chaude, y roula son enfant, noua les extrémi- » tés avec une sorte de coquetterie instinctive, et, » radieuse, serra dans ses bras la petite créature » réchauffée et consolée.

» Elle n'entendit pas les portes qui s'ouvraient, » les géoliers qui appelaient, les prisonniers qui se

» levaient: sa fille n'avait plus froid, et la mère » souriait. Deux membres du Comité Révolution- » naire arrivèrent. Ils donnèrent des ordres.

» Le cortège se forma dans la cour de la prison. » Deux charrettes étaient destinées à porter les » condamnés malades ou trop faibles. Les portes » s'ouvrirent, et les trente-deux victimes s'enfon- » cèrent, entre deux rangs de patriotes armés de » sabres et de piques, au milieu de la foule qui » les attendait. Une tempête de cris, de menaces, » d'injures les accueillit. Des bras d'hommes » et de femmes se levèrent pour frapper. Il y eut » un temps d'arrêt dans la marche.

» Quand la colère de la populace se fut un peu » calmée, le cortège reprit sa route. M^{me} de la » Tremblaye avait été jetée dans la dernière » voiture qui fermait le cortège. Elle était debout, » appuyée aux montants. Son enfant dormait dans » ses bras. A ses pieds étaient assises Manette et sa » maîtresse, jeune fille d'une admirable beauté. » Sur le devant, couché en travers à l'extrémité » des brancards, un vieux gentilhomme, survivant » de la bataille de Fontenoy, gémissait douloureusement. Épuisé par l'âge et la maladie, son corps » était ballotté par les cahots de la voiture, et, » parfois, quand la secousse était forte, sa tête » allait heurter la roue, et revenait tachée de sang » et de boue. Alors le peuple riait.

» Nous traversâmes lentement les rues étroites

» et obscures de ce quartier, la rue du Bon-Sens » (rue Courte), la rue de la Constitution (rue » Saint-Aubin), la rue de l'Harmonie (rue Chaussée- » Saint-Pierre), enfin le cortège déboucha sur la » la place de la Guillotine (place du Ralliement), » nouvellement construite sur l'emplacement de » trois cimetières.

» Le soleil, vainqueur du brouillard, illumina » soudain la place et la foule bariolée qui se pres- » sait autour de l'échafaud.

» Il y avait là tous les habitués de la guillotine, » sans-culottes en carmagnoles, tricoteuses, ora- » teurs du club de l'Ouest, vainqueurs de la » Bastille auxquelles les Vendéens avaient donné » le goût des gloires tranquilles, voleurs de bijoux » qui dépouillaient les corps palpitants des sup- » pliciés, et, mêlés à cette tourbe immonde, quel- » ques membres de la Commission Militaire et du » Comité Révolutionnaire, en grand costume, le » chapeau à plumes sur la tête, l'épée au côté et » l'écharpe tricolore au flanc.

» Quand les prisonniers se furent arrêtés, » un grand silence se fit. La première victime » fut appelée.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

moins élevé, et les journaux officieux pro-
clament que cette manière de procéder est
avantageuse pour le Trésor.
Or, une lettre du vice-président de la So-
ciété d'agriculture de Fougères établit que
les chevaux du corps d'armée de Rennes
— ce qui les rend impropres à tout
service, — nourris avec de la mauvaise
avoine de Norvège, alors que les cultivateurs
bretons ne trouvent pas à vendre leurs avoi-
nes, qui sont d'excellente qualité.
Voilà comment on protège notre agri-
culture!

LA TYRANNIE DE VILLAGE

Encore un exploit de la politique de dé-
nonciation et de représailles que nous ne
cessons de flétrir :

On nous demande, dit le *Journal de l'Ouest*, ce que devient l'instruction ordonnée par M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice, contre M. le juge de paix de Moncontour.

Nos lecteurs se souviennent que M. Andouit, juge de paix de Moncontour, est accusé d'avoir écrit des lettres anonymes, contenant des imputations extrêmement graves contre certains fonctionnaires.

M. le président du tribunal de Loudun, chargé de l'instruction, a entendu de nombreux témoins et commis des experts en écriture pour vérifier les pièces incriminées. Dans quelques jours nous publierons des renseignements complémentaires sur cette affaire.

Lettres anonymes, dénonciations calomnieuses, petits papiers, espionnage gratuit, obligatoirement et laïque, voilà les armes nouvelles. On ne se bat plus en champ clos, face à face et en pleine lumière, on se contente de faire à son adversaire une guerre

anonyme et cachée et on frappe par der-
rière.

CONCOURS DE MUSIQUES.

Nous apprenons que la Société Philhar-
monique et la Société Orphéonique de Jar-
nac organisent un grand concours musical,
qui aura lieu dans cette ville les 44 et 45
juin 1885.

Une circulaire sera très-prochainement
adressée à toutes les Sociétés de la région
du Sud-Ouest.

On écrit de La Roche-sur-Yon au *Monde* :

LA DÉLATION

« Notre département va voir la délation
organisée à ciel ouvert par le parti républi-
cain, furieux des échecs multipliés qu'il y
éprouve.

« Ces jours derniers, une réunion de dé-
légués cantonaux républicains avait lieu ici,
en vue de préparer une candidature pour
l'élection sénatoriale de janvier 1885.

« On s'y est plaint surtout du peu de zèle
des fonctionnaires à faire de la propagande
républicaine. On a déclaré que, pour tenter
une lutte avec quelques chances de succès,
il fallait que tous les salariés de l'Etat se
transformassent en courtiers électoraux. Ce
rôle pouvant déplaire à bon nombre, le
maire radical de notre ville a demandé
qu'une commission constituée pour faire
une enquête sur les dispositions des fonc-
tionnaires de tous genres, dénoncer au mi-
nistère de l'intérieur tous ceux qui para-
traient suspects de modérantisme et en ob-
tenir le remplacement.

« C'est en vain qu'indignés plusieurs
membres de la réunion ont voulu faire res-
sortir l'odieuse d'une délation ainsi organi-
sée ; leur voix n'a pas été écoutée.

« La majorité a voté la proposition et
nommé la commission des dénonciateurs.

« Serait-il indiscret de demander des ren-
seignements à ce sujet au *Libéral* ? »

Surgères (Charente-Inférieure), 1^{er} octobre 1877.

Depuis que je fais usage du FER BRAVAIS, je ne
souffre plus des crampes d'estomac intolérables
que j'avais avant d'employer votre précieux ferrugi-
neux ; j'ai déjà même constaté un mieux sensible
dans l'état général de ma santé. Auguste BRAULIER.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signa-
ture R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Samedi 1^{er} novembre.

Le Bossu ou le Petit-Parisien, drame de
Paul Féval.

CONCERTS POPULAIRES.

Demain samedi, à 1 h. 1/2, à la salle du Cirque,
4^e concert populaire, avec le concours de M. NEVEU,
de l'Opéra-Comique.

M. Neveu chantera le Noël, d'Adam, et *Mando-
linata*, de Paladilbe.

Les autres morceaux du programme sont : la
Symphonie romaine (4^e) de Mendelssohn, *Une
Sérénade* (scène pour orchestre), de Ch. Lefebvre,
et *Sylvia* (ballet), suite d'orchestre, de Léo Delibes,
auteur de *Lakmé*.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M.
Édouard Charton) contient, dans son numéro
du 31 octobre :

TEXTE. — Autant de pris sur l'ennemi, par
M. J. Girardin. — Ce qu'on peut penser du progrès,

par M. Ed. Charton. — La Mosquée Neuve, à Alger,
par M. Cherbonneau. — Histoire de la navigation ;
Navires de diverses époques, par M. le vice-amiral
Paris. — Etudes sur la taupe (suite et fin), par
M. G. Capus.

GRAVURES. — Avant l'ouverture de la chasse,
composition et dessin de Giacomelli. — La Mosquée
Neuve (1660), à Alger. — Navires de diverses
époques (16 grav.). — Etudes sur la taupe (4
grav.). — Une Promenade, croquis de Topffer sur
une carte à jouer.

UN PRÉJUGÉ QUI DISPARAIT.

Monsieur le Rédacteur,
Comme tout le monde, je croyais la calvitie un
mal irrémédiable. Je voyais avec résignation,
quoique avec peine, mes cheveux tomber tous
les jours et mon crâne se dénuder peu à peu. Je
ne saurais trop vous remercier de m'avoir fait
connaître la *Lotion régénératrice du docteur Saïdi*.
Depuis que j'en fais usage, mes cheveux ne tom-
bent plus, les parties dénudées sont déjà recou-
vertes d'un léger duvet ; il n'y a plus trace de
pellicules. J'espère beaucoup. Agréez les remer-
ciements d'un homme heureux.

Du CLOSET, à Villeneuve-sur-Lot.

Dépôt à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue
Nationale.

Confiance! Confiance!



Agissez promptement si vous
sentez que votre corps a besoin
d'être purifié et fortifié, mais surtout
choisissez pour cela les véritables
PILULES SUISSES, croix blanche.
« Louviers (Eure). » Je souffrais
depuis longtemps de douleurs à
l'estomac, au côté et à la tête, ma
vue en était affaiblie. Vos Pilules
Suissees m'ont procuré un immense soulagement ainsi
qu'à plusieurs personnes à qui je les avais conseillées.
Veuillez m'en envoyer encore trois boîtes à 1 fr. 50, et
je vous autorise à publier ma lettre. « M^{me} COURTIER,
rue du Bal-Champêtre. » A. Hertzog, Ph^o, rue de Gram-
mont, Paris. Demandez à votre pharmacien l'Almanach
illustré des Pilules Suissees pour 1885, c'est gratuit.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur,
et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURS :

1^o DE LA

MÉTAIRIE DE CHAMPFORT

Située commune de Lourdesse-Rochemenier,

D'une contenance totale de 34 hectares 56 ares 30 centiares ;

2^o DE LA

CLOSERIE DE LA LARGERIE

Située communes de Noyant-la-Plaine, Ambillou et Brigné,

D'une contenance totale de 43 hectares environ ;

3^o DE LA

Closerie de la Maison-d'Ardoises

Située commune de Noyant, et par extension commune de Brigné,

D'une contenance de 8 hectares 77 ares 40 centiares ;

4^o D'UNE

MAISON D'HABITATION

AVEC DÉPENDANCES

Située à la Grezille, commune d'Ambillou ;

5^o DE

6 hectares 71 ares 40 centiares de terres

ET VIGNES

EN PLUSIEURS MORCEAUX

Situés commune d'Ambillou

6^o DE

4 HECTARES 16 ARES 10 CENTIARES

EN PLUSIEURS MORCEAUX

Situés également commune d'Ambillou.

Le tout dépendant des successions de MM. LEHOU, père et fils.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de
M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, en la salle
de la Mairie de la commune de Lourdesse-Rochemenier,
le **DIMANCHE 30 NOVEMBRE**
1884, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra :

Qu'en exécution d'un jugement
contradictoire entre parties, rendu
par le Tribunal civil de première ins-
tance de Saumur, le trente-un juillet
mil huit cent quatre-vingt-quatre, en-
registré,

Aux requête, poursuite et diligence
de :

M^{me} Marie Demarest, veuve de M.
Prosper Lehou, ladite dame demeu-
rant à Ecottiers, commune de Lou-
resse-Rochemenier,

Demanderesse, ayant M^e LE RAY
pour avoué ;

Contre : M. Auguste Barthélemy de
Chadenède, ancien juge de paix, de-
meurant à Aix-en-Provence (Bouches-
du-Rhône),

« Agissant en qualité de subrogé-
tuteur des mineurs Ezéchiel-Fran-
çois-Dominique, Marie-Madeleine-
Clémence-Agladé et Emmanuel-Marie-
Joseph Lehou, issus du mariage de
la demanderesse avec M. Prosper
Lehou, son mari décédé, »

Défendeur, ayant M^e BEAUREPAIRE
pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après
qu'il aura été dûment appelé, de M.
Félix-Barthélemy Sorel, caissier, de-
meurant à Saumur, pris en qualité de
subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs
Lehou, sus-nommés,

Il sera, après l'accomplissement des
formalités voulues par la loi, procédé
par le ministère de M^e TAUREAU, no-
taire à Doué-la-Fontaine, commis à
cet effet par le jugement sus-énoncé, à
la vente sur licitation, aux enchères
publiques, des immeubles ci-après
désignés, sur les lotissements et mises
à prix ci-dessous fixés d'office par le
Tribunal.

DÉSIGNATION

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER
DES CHARGES.

I. — Commune de Lourdesse-
Rochemenier.

1^{er} Lot.

La métairie de Champfort, compren-
nant terres labourables, prés et pâtis,
d'une contenance totale de trente-un
hectares cinquante-six ares trente cen-
tiares, telle qu'elle est affermée au
sieur Jean Jaudouin-Bodineau, et com-
pris au plan cadastral sous les n^{os}
728, 728 bis, 729, 730, 755, 761, 767,
768, 769, 776 et 790 de la section B,
29, 30, 30 bis, 30 ter, 31, 32, 33, 34,
37, 295, 558 et 581 de la section C,
149, 158, 207, 389, 396 et 400 de la
section D.

Mise à prix, trente-six
mille francs, ci 36.000

II. — Commune de Noyant.

2^e Lot.

La Closerie de la LARGERIE,

située commune de Noyant,
et par extension en celles
d'Ambillou et de Brigné, consis-
tant en bâtiments d'habita-
tion et d'exploitation, terres
labourables et vigne, telle
qu'elle est exploitée par le
sieur Eugène Mielle, d'une
contenance totale de treize
hectares environ.

Mise à prix, trente mille
francs, ci 30.000

3^e Lot.

La closerie de la Maison-
d'Ardoises, située commune
de Noyant et par extension
en celle de Brigné, telle
qu'elle est exploitée par le
sieur Jean Beaumont, com-
prenant bâtiments d'habita-
tion et d'exploitation, cour,
jardin, terres labourables,
le tout d'une contenance de
huit hectares soixante-dix-
sept ares dix centiares, porté
au plan cadastral de la com-
mune de Noyant sous les
numéros 710, 712, 742,
745, 761, 763 et 790 de la
section A, 8, 242, 243, 244,
245, 241, 458 et 497 de la
section B, et sur la com-
mune de Brigné sous le nu-
méro 916 de la section A.

Mise à prix, dix-huit mille
francs, ci 18.000

III. Commune d'Ambillou.

4^e Lot.

Six hectares soixante-onze
ares quarante centiares de
terres et vignes, situés com-
mune d'Ambillou, affermés
pour partie aux sieurs Le-
roux-Bodet, René Roucher,
François Tiffoine, Pierre
Guillemet et Mathurin Leroux,
le surplus non affermé, le
tout porté au plan cadastral
sous les numéros 446, 560,
579 de la section C, 1091,
1189, 1190, 1191, 1297,
1507, 1692, 2007 de la sec-
tion D, 2, 5, 9, 39, 42, 66,
82, 396, 406, 407, 426 et
492 de la section E.

Mise à prix, vingt mille
francs, ci 20.000

5^e Lot.

Quatre hectares seize ares
dix centiares de terres et vi-
gnes, situés commune d'Am-
billou, affermés au sieur Ré-
mond Gamichon, compris
au plan cadastral sous les
numéros 43, 44, 63, 72,
387, 618, 689, 714, 1040 et
2062 de la section B et 690
de la section A.

Mise à prix, sept mille
francs, ci 7.000

A reporter . . . 411.000

Report . . . 411.000

6^e Lot.

Une maison, sise à la
Grezille, comprenant trois
chambres basses, grenier
au-dessus, cour, jardin,
cave, écurie, hangar, puits
à eau, joignant au midi
Duveau, au couchant et au
nord des chemins, au le-
vant Reveillé, le tout porté
au plan cadastral sous les
numéros 644, 645 de la
section C.

Mise à prix, deux mille
francs, ci 2.000

Total des mises à prix :
cent treize mille
francs, ci 413.000

S'adresser, pour tous renseigne-
ments :

4^o A M^e LE RAY, avoué à
Saumur, rue du Marché-Noir,
n^o 42, poursuivant la vente ;

2^o A M^e Paul TAUREAU, notaire
à Doué-la-Fontaine, rédacteur et
dépositaire du cahier de char-
ges.

Pour extrait rédigé par l'avoué
soussigné, conformément aux pres-
criptions du Code de procédure
civile.

Saumur, le trente octobre mil
huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novem-
bre mil huit cent quatre-vingt-quatre,
1^{er} case. Reçu un franc qua-
tre-vingt-huit centimes, décimes com-
pris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le jeudi 6 novembre 1884, à
une heure,

En l'étude dudit M^e PINAULT,

UNE GRANDE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, Grande-Rue, 71,
au coin du chemin de la Butte-
des-Moulins,

Comprenant plusieurs corps de
bâtiments, jardins, cave, terrasso.

S'adresser audit M^e PINAULT, no-
taire. (713)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.
Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques.
De la nue-propiété

D'une Maison

ET DÉPENDANCES
2° D'UNE

PORTION DE MAISON

Situées à Gennes;

3° D'UN

MORCEAU DE TERRE

à la Masse, commune de Gennes.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Gustave-Philippe Dousain, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Henri Lecomte, tanneur à Gennes.

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BRAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Et en présence de :

1° M^{me} Louise-Marie Mallécol, veuve de M. Gustave-Raymond Besnard, propriétaire, demeurant à Gennes, Défenderesse, ayant pour avoué constitué M^e LE RAY, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir;

2° M. Léon Besnard, tanneur, demeurant à Gennes;

3° M. Jean-Eugène Delaunay, expert à Gennes, au nom et comme tuteur datif de Anne-Zoé-Louise-Léonie Thomas, et Victor-Aimé-Théodore-Louis-Joseph Thomas, enfants mineurs issus du mariage de Anne Lecomte, avec François-Théodore Thomas, tous deux décédés;

4° M^{me} Rabin, veuve en premières noces de M. Armand-Jacques Lecomte, aujourd'hui épouse de M. Paul Rabouin, demeurant à Quincé, tutrice du mineur Henri Lecomte, issu de son premier mariage avec M. Armand-Jacques Lecomte, décédé;

5° M. Paul Rabouin, ouvrier corroyeur, demeurant à Quincé, co-tuteur du mineur Henri Lecomte;

6° M. Armand Lecomte, soldat, domicilié de droit chez M. et M^{me} Rabouin, sus-nommés;

Aussi défendeurs, ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, demeurant à Saumur, rue du Temple;

Et encore en présence de :

1° M. Jean Girard, menuisier à Gennes, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Thomas;

2° M. Louis Claversau, propriétaire à Gennes, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Henri Lecomte;

Il sera procédé, le dimanche vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, à la vente aux enchères publiques de la nue-propiété des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg de la commune de Gennes, place du Marché, comprenant un principal corps de bâtiment sur la rue, composé de trois chambres basses à cheminée dont une servant de boutique, deux chambres hautes, grenier sur le tout, couverture en ardoises;

Un autre corps de bâtiment vers couchant, composé d'une chambre à four et cheminée, chambre haute avec

grenier couvert en ardoises, attenant au bâtiment principal, escalier en bois entre les deux bâtiments servant à leur exploitation;

Le four, l'escalier et une partie de la maison vers nord sont établis au-dessus du déversoir du ruisseau couvert par une voûte en pierres, cour au couchant de ladite maison dans laquelle sont plusieurs bâtiments servant de hangar, écuries, caves ou cellier et autres dépendances;

Un vieux bâtiment servant de magasin, vaste cour et jardin au fond desquels bâtiments ayant servi à la tannerie, couverts en ardoises, nommés les Plameries, avec les fesses et les pleins en pierres qui en dépendent, toutes entrées et issues servant à l'exploitation desdits bâtiments, cour et jardin;

Le tout forme un ensemble d'une contenance de trente-deux ares dix centiares, compris au cadastre de la commune de Gennes, section A, sous les numéros 902, parties des numéros 903, 905 et les numéros 935, 936, 937, 938, 939, 940, 947 et 948, joignant au levant la rue, au couchant M. Pouquet, ou acquéreur, au nord le déversoir du ruisseau, Louis Faucher et autres, au midi Henri Lecomte et autres;

Sur la mise à prix de... 2,500 fr.

2° Une portion de maison, au même lieu, joignant au nord la cour de la maison précédente, comprenant une grande chambre basse dans laquelle est un caveau, grenier au-dessus couvert en ardoises, joignant au levant l'autre portion de maison restant aux époux Audouin, mur mitoyen entre, au midi une rue ou passage commun et au couchant les héritiers Guyon, compris au cadastre, section A, sous partie du numéro 950;

Un petit bâtiment, au même lieu, et petite portion de jardin au midi, passage commun avec M. Guyon et les époux Audouin, compris au cadastre, même section A, sous partie numéro 945, pour une contenance de vingt-cinq centiares;

Sur la mise à prix de... 250 fr.

3° Au lieu dit la Masse, commune de Gennes, un morceau de terre, vigne et bois taillis, petite construction vers le centre de ce morceau, compris au cadastre, section A, sous les numéros 669, 670, 671 et 673, pour une contenance totale de trois hectares quinze ares, joignant au nord M^{me} de Jourdan, MM. Chaillou, Viau et Besnard, au couchant M^{me} de Jourdan et Bertault, et au midi le chemin de Saint-Eusèbe et au levant M^{me} de Jourdan et autres;

Sur la mise à prix de... 2,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2° A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges;

3° A M^{me} LE RAY et COQUEBERT DE NEUVILLE, avoués co-licitants.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire :

1^{er} lot
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 15,
Joignant M. Fermet.

2^{em} lot
Une autre Maison
Sise à Saumur, même rue, n° 22,
Joignant M. Girard-Poitivin.

3^{em} lot
ET UN PRÉ
Nommé la CHARRIÈRE,
Commune de Saint-Florent.

Contenant 1 hectare 52 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER

Pour Noël 1884

L'AUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Plants à Vendre

Environ 2,800 pieds Peupliers Suisses, situés à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

S'adresser, pour traiter, à M. ROUSSE, propriétaire à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), ou à M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau. (786)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE VINS NOUVEAUX, rouges et blancs. Château de la Saulaye. Gare de Perray. S'adresser à Pasquier, garde particulier.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UN MAGASIN DE VINS

EN GROS

Avec matériel complet

Très-bonne Clientèle

On louerait en même temps la maison d'habitation attenante

Toutes facilités pour le paiement seront données

Pour renseignements, s'adresser chez M. DESCHAMPS fils, propriétaire à Saumur (Croix-Verte). (813)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et passer.

S'adresser au bureau du journal.

AUX PERSONNES

Soucieuses de leurs Intérêts.

Par suite d'un achat important, BONVALET-GAUTIER, épicière, rue Nationale, 26, à Saumur, vendra à partir du 1^{er} novembre prochain, le sucre raffiné 1^{re} qualité 1 fr. 05 le kilogramme; il en sera de même pour tous les autres articles le concernant, qui seront vendus excessivement bon marché, tout en étant de parfaite qualité. (807)

Matelas neufs, Coutil fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

M. BOUCHÉ, loueur de voitures, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'à partir du 1^{er} novembre 1884, il se tiendra place de la Billaugerie, 26. (814)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A L'ABEILLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une apprentie pour la Mode;
Un apprenti pour la Mercerie;
Un petit garçon pour les courses. (757)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1875, 1887 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste.

UN MILLION DE RECETTES

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures.

Renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs

Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉINAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE

Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.

Réclamer chez tous les libraires la 1^{re} série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.